



PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Demande de l'association PIEBÎEM sur la Plate-forme citoyenne de la Cour des Comptes – Conditions d'attribution des parcs éolien en mer

Le 5 octobre 2025

L'association PIEBÎEM (Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des îles contre l'Eolien en Mer) souhaite interroger la Cour des comptes sur les conditions d'attributions des parcs éolien en mer.

Le projet de zone industrielle éolienne Bretagne sud a été attribué en mai 2024 à un prix étonnamment bas (86,45 €/MWh), dans des conditions étranges et sans précédent puisque le premier concurrent sélectionné par la CRE s'est discrètement retiré en refusant de déposer le dépôt de garantie obligatoire. La CRE, semble-t-il quelque peu inquiète du résultat de son processus de sélection, a déploré l'« *efficacité insuffisante du critère relatif à la robustesse du montage* contractuel et financier » et préconisé son renforcement pour les futurs appels. Sur le plan technique, la CRE s'est interrogée sur des développeurs « *n'escomptant pas de freins technologiques pour poursuivre la montée en puissance des machines* » et justifiant leur choix par « *des études internes considérant que l'augmentation de la puissance et des dimensions des turbines se poursuivra linéairement sans limite technologique.* ». Sur le plan financier, elle critique la *faiblesse des analyses du taux de retour sur investissement*, dépendant d'hypothèses et de scénarios sur le pro de l'électricité qui lui paraissent peu fondées.

La Commission Sénatoriale d'enquête sur la production, la consommation et le prix de l'électricité aux horizons 2035 et 2050, par laquelle nous avons été auditionné » s'est d'ailleurs étonnée du prix résultant de l'offre retenue pour l'appel d'offres AO5 (Bretagne Sud, Belle-Île/Groix/Quiberon) et espère que « ce choix, eu égard à une technologie peu mature et à un opérateur qui semble ne gérer aucun parc éolien flottant à ce jour, *ne sera pas source de déboires pour l'État.* ». Ces inquiétudes sont d'autant plus justifiée que la maison mère de BayWa.re , membre du consortium Pennavel, connaît d'importants difficultés financières récurrentes.

De fait, le seul parc industriel éolien flottant attribué à l'étranger, Greenvolt au Royaume-Uni **a été attribué à 236.3 €/MWh** et, pour 2025, le prix plafond des enchères pour l'éolien flottant **a été fixé à 310€/MWh**. Même en tenant compte que les tarifs français, contrairement aux autres pays européens n'incluent pas le raccordement qui est à la charge de l'Etat, la différence est difficile à expliquer.

Commentaires et réticences similaires de la CRE pour l'attribution de deux parcs éoliens flottants en Méditerranée fin 2034 à 92,7 en Occitanie et 85,90 €/MWh en face de Fos) : des **tarifs étonnamment bas**, au regard des appels d'offre étrangers, critères de **robustesse financière** toujours insuffisants, **critères techniques** poussant à une surenchère irresponsable, notamment sur la taille des éoliennes et **critères de rentabilité** toujours fantaisistes.

Enfin, en septembre 2025, l'attribution de **Centre Manche 2** est apparue particulièrement problématique : annonce ministérielle le jour de la démission du gouvernement Bayrou, un consortium choisi qui éclate avant même la confirmation officielle (RWE abandonne le projet et laisse Total seul) ; un candidat désigné par le ministre qui n'était pas celui classé premier par la CRE ; un **manque d'offre criant** (2 offres finales sur 7 candidats au dialogue concurrentiel) qui remet en cause la réalité même de l'appel d'offre ; **des prix plafonds trop bas qui ne prennent pas en compte la réalité de l'augmentation des coûts** et limitent les offres, un **manque de solidité du critère solidité financière et des analyses de rentabilité**, notamment sur le productible et les primes pour prix négatifs...qui deviennent un facteur important du business plan.

Au surplus, ces projets peuvent s'accompagner d'aides d'Etat importantes, par exemple 2,08 milliards d'euros pour A05, la première partie (13 éoliennes, 250 MW) de Bretagne Sud...et environ 3,7 milliards d'euros pour A09 (500 MW), non encore attribué.

PIEBIEM souhaite donc interroger la Cour des Comptes sur les conséquences financières possibles de ces attributions critiquées par la CRE elle-même, potentiellement lourdes pour les contribuables, les consommateurs et les collectivités locales.

PIEBIEM

Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des îles contre l'Eolien en Mer

Rappelle son opposition à un programme insensé d'éolien en mer climatiquement nul voire négatif, électriquement inepte car dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, au coût de production exorbitant et économiquement non soutenables, néfaste pour l'économie locale, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité

Contacts : piebiem.contact@gmail.com

<https://piebiem.webnode.fr>

<https://www.facebook.com/groups/pebiem>

Siret : [924 059 678 00012](https://www.entreprises.gouv.fr/siret/92405967800012) ; RNA: [W563011048](https://www.entreprises.gouv.fr/rna/W563011048)